



# LA RECYCLANTE



ASSOCIATION LOI 1901



ATELIER CHANTIER D'INSERTION

05 34 65 35 27  
larecyclante@gmail.com  
<https://larecyclantelauragaise.fr>

1, avenue des  
Sports  
CARAMAN 31460



# LA RECYCLANTE

## UNE RECYCLERIE AU SERVICE DU TERRITOIRE

SOUTENEZ LES PROJETS DE LA  
RECYCLANTE



Créée en décembre 2017, l'Association La Recyclante a ouvert les portes de son local actuel à Caraman en novembre 2018. L'objectif de l'association a été, dès le départ, de mettre en place et d'assurer la gestion d'une recyclerie : valorisation et gestion innovante des déchets par la collecte, le tri, la remise en état d'objets, le détournement d'usage et la transformation artisanale ou artistique.

Moteur économique local en matière de création d'emplois et précurseur pour l'émergence de projets collectifs transversaux, la Recyclante est conventionnée, depuis janvier 2021, Atelier Chantier D'Insertion.

Par ailleurs l'activité de recyclerie comporte un enjeu d'éducation à l'environnement à travers les encouragements aux changements de comportements qu'elle suscite et les ateliers créatifs et de sensibilisation qu'elle a mis en place fin 2021. Le local actuel de la Recyclante, d'une surface d'environ 350 m<sup>2</sup>, comprend un espace de stockage, un atelier et un espace vente. Un projet d'agrandissement du local actuel est en réflexion. Il s'agit d'améliorer les conditions de travail des salariés, la qualité des services que nous proposons de par nos activités et de la création de nouveaux emplois.



**NOTRE VOCATION D'ACTION  
SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE  
PREND PLEINEMENT SON SENS**

**34 TONNES**

**DÉCHETS COLLECTÉS  
EN 2022**

Apports volontaires sur site, collecte chez les particuliers ou des collectivités, collecte sur déchetterie 2 lundis par mois partenariat avec le SIPOM à Revel

**26 TONNES**

**DÉCHETS RÉEMPLOYÉS  
EN 2022**

Pe réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.

**26 EMPLOIS CRÉÉS  
DEPUIS 2021**

**DONT 22 EMPLOIS EN  
INSERTION**

Pour des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, avec pour objectif l'accès à un emploi durable ou à une formation qualifiante.

# DEVENIR MÉCÈNE, POURQUOI PAS VOUS ?

## LE MÉCÉNAT

### QU'EST-CE QUE C'EST?

Le mécénat est un soutien matériel ou financier apporté par une entreprise, sans aucune contrepartie, à un organisme sans but lucratif pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

## MÉCÉNAT ET DÉDUCTION FISCALE

**GRÂCE AU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE, QUELLE QUE SOIT LA TAILLE DE L'ENTREPRISE – UNE PME OU TPE – PEUT BÉNÉFICIER DE RÉDUCTIONS FISCALES SUR LES BÉNÉFICES POUR SON ENTREPRISE**

La réduction d'impôt accordée à l'entreprise vient en soustraction du montant d'impôt dû lors de l'année du don. Peu importe que l'entreprise soit soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR)

Le taux de réduction fiscale est de :

- 60% du montant pour la fraction du don  $\leq$  à 2 M€,
- 40% pour la fraction  $>$  à 2 M€.
- Dans la limite de 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du CA annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués).

## NOUS SOUTENIR

### QUELQUES PROJETS QUI ONT BESOIN DE VOUS

- Mise en place de la Recyclante itinérante : aménagement camion rayonnage, mobilier, barnums, etc (8 000 euros)
- Achat de deux conteneurs de stockage (5 000 euros)
- Création 1 place parking pour personne à mobilité réduite et aménagement du chemin d'accès (5 000€)
- Soutien au fonctionnement de la Recyclante

**Vous êtes une ENTREPRISE**

- votre réduction fiscale -

Votre DON

DEPENSE Réelle

500 €

200 €

5 000 €

2 000 €

50 000 €

20 000 €

**60% de votre don déductible**

de votre impôt sur les sociétés (IS)\*,  
dans la limite d'un plafond de 0,5 % de son chiffre d'affaires (possibilité de report)  
\*selon les dispositions fiscales en vigueur